

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
OUVERT AU PUBLIC De 08h30 à 11h45
TEL:03.87.56.75.75 de 13h30 à 16h30

CABINET GROSS-HUGEL
53 RUE DU GENERAL OFFENSTEIN
BP 3
67023 STRASBOURG CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 1999 B 744 / 2004-A-2144

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE

QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/06/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-2144,

P.V. d'assemblée du 27/04/2004
nomination de co-gérant

CONCERNANT LA SOCIETE

AHC - SURFACE TECHNOLOGY
Société à responsabilité limitée
AV. BADE WURTEMBERG
57380 FAULQUEMONT

R.C.S. METZ 422 887 489 (1999 B 744)

LE GREFFIER



★
~
AHC-Surface Technology
Société à responsabilité limitée
au capital de 228 673,53 euros
Siège social : Avenue Bade Wurtemberg
57380 FAULQUEMONT
RCS METZ B 422 887 489

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 avril 2004

L'an deux mil quatre,

Le 27 avril,

A 14 heures,

Au siège social à FAULQUEMONT,

Le soussigné Monsieur Peter KOPP, agissant en qualité de représentant légal de la société Société AHC Oberflächentechnik Holding GmbH, associé unique de la société AHC-Surface Technology, société à responsabilité limitée, au capital de 228 673,53 euros,

Et en qualité de co-gérant non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un 3^e co-gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique nomme en qualité de 3^e co-gérant non associé Monsieur François CORTINOVIS, demeurant 15 rue de Tarragon, 25110 BAUME LES DAMES pour une durée illimitée et ce à compter du 3 mai 2004.

Monsieur François CORTINOVIS, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de co-gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

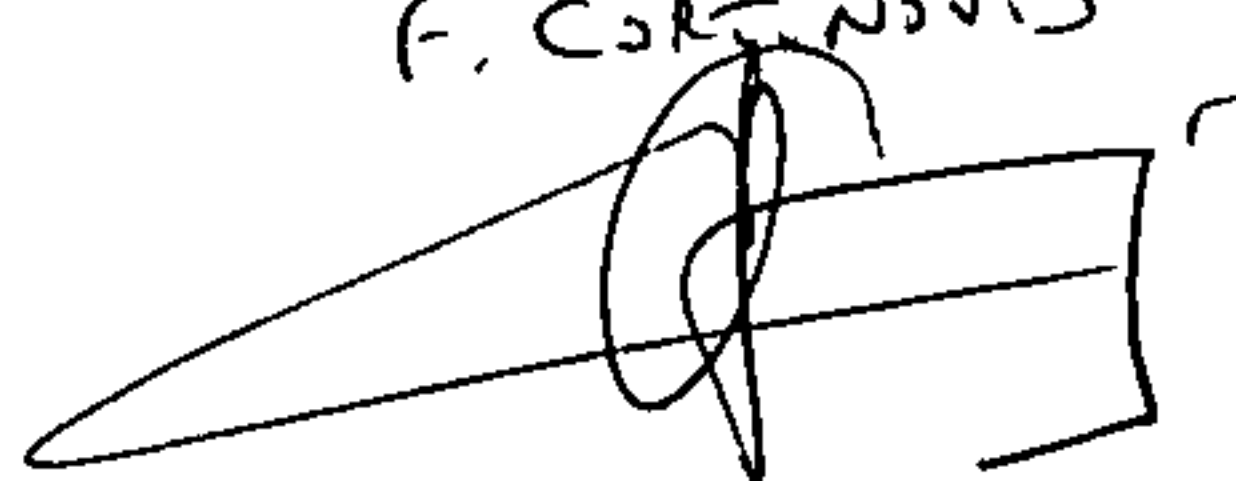
F C
Km

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

AHC Oberflächentechnik Holding GmbH

Bon pour acceptation des pouvoirs de co-gérant
F. CORNILLON


P. Korn

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
sous n° 2144
Le 16 JUIN 2004

Le Greffier